



Salaire versé à ma banque 6 mois après mon licenciement

Par **pasquale**, le **06/04/2008** à **15:43**

bonjour

Je viens de me rendre compte en cherchant un extrait de compte, que mon ancien employeur m'a versé pour le mois de mars un salaire, alors que j'ai été licenciée au mois d'août 2007. mon licenciement a été fait par consentement mutuel et j'avais signé un papier pour l'acceptation de mon solde de tous comptes. Suis-je obligée par la loi de rembourser ce trop perçu ? Quel est le recours de l'employeur si je ne le rembourse pas ? Bien entendu j'attends pour l'instant que mon ex employeur me contacte...s'il se rend compte de son erreur, car je n'ai pas l'intention de la lui suggérer. Merci de bien vouloir me dire ce à quoi je suis tenue légalement.